

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
☎02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 mars 2021**

2020-2021

Séance n°3

Nombre de membres présents : 19 votants

Nombre de membres absents :

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

I. Conseil d'administration

1. Approbation de l'ordre du jour du CA du 15 mars 2021
2. Approbation du procès-verbal du CA du 30 novembre 2020
3. Délégations à la commission permanente

II. Affaires administratives et financières

4. Conventions diverses
5. Compte financier 2020
6. Admission en non-valeur de créance de demi-pension

III. Vie scolaire et pédagogique

7. Liste de fournitures scolaires pour l'année 2021-2022
8. Organisation du DNB 2021 (épreuves écrites et épreuve orale)
9. Proposition de ventilation de la DGH

Président

Mme Angélique BECK, principale

Secrétaire

Mme Gaëlle PAUL, parent d'élève

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
☎02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

2020-2021
Séance n°3

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 mars 2021**

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

Angélique BECK, principale	présente
Angélique PINOT, principale adjointe	excusée
Sylvie RIDARD, gestionnaire	présente
Lucas CATHRIN HAMELIN, C.P.E	présent
Philippe BONNIN, conseiller départemental	excusé
Valériane PRONIER, conseillère départemental	excusée
Mathieu DAVIAU, adjoint à la jeunesse	présent
Paulette CONAN, personnalité qualifiée	excusée

Suppléants

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

Liliane BOEDEC, professeure	présente
Stéphanie CONAN, professeure	présente
Sébastien CHEVER, professeur	présent
Etienne WALGER, professeur	présent
Nicolas ROGER, professeur	présent
Eric LECHAT, professeur	présent
Cécile BOCLE, professeure	présente
Laurence GENOUEL, secrétaire	présente
Marylène GUILLOTTEL, infirmière	excusée
Claudie DENOUAL, secrétaire	excusée

Suppléants

Ester BAUDUIN
Anne DAVID
Anne SANTIAGO
Julie VIGNEAU
Carole ROGER
Emilie LEDAN
Bernadette LEDUC

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

Suppléants

Christine AMOURIAUX, parent d'élève	présente	Delphine SIRERA	présente
Gaëlle PAUL, parent d'élève	présente	Aloys NIYONIZIGIYE	
Isabelle FRADET, parent d'élève	excusée	Céline GUETAZ	
Vincent FORTIN, parent d'élève	excusé	Aurélien LOGNON	
Hélène GRUDE, parent d'élève	présente	DAVAL Stéphanie	
Solène PIEDCOQ, parent d'élève	excusée		
Jean-Michel LECLERC, parent d'élève	excusé		
Héloïse LEBLAY, élève de 3B	présente	Rémi ADAMCZYCK (3B)	
Mahir MEDYANE, élève de 5D	présent	SAMNICK Jospin Renée (5EF)	
Mathilde LE GALL, élève de 5A	présente	Timéo GILLES (5A)	

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 mars 2021

2020-2021

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Mme Beck se présente, elle assure l'intérim de chef d'établissement sur la période du 01/01 au 31/08/2021, en remplacement de Monsieur Charles, parti en retraite.

I. Conseil d'administration

1) Approbation de l'ordre du jour du CA du 15 mars 2021

M. Roger, professeur, a souhaité rajouter 2 vœux à présenter.

Les représentants des élèves souhaitent aborder, au CA, l'organisation du traditionnel carnaval de fin d'année des 3^{èmes}.

Mme Amouriaux, parente d'élèves, souhaite ajouter 2 thèmes : repas différenciés proposés à la cantine selon l'ordre de passage des élèves, et les problèmes de violence.

Mme Beck accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour de ce CA, mais précise que pour les prochains CA, aucune modification ne sera prise en compte si elle n'est pas demandée au plus tard 48h avant le CA.

L'ordre du jour est voté favorablement à l'unanimité des 19 voix.

2) Approbation du procès-verbal du CA du 30 novembre 2020

Il est voté favorablement à l'unanimité des 19 voix (*Délibération N° 23*).

3) Délégation à la commission permanente

Jusqu'à présent, au collège de Fontenay, le CA n'avait pas donné de délégation à la commission permanente pour délibérer et voter sur des sujets comme les conventions, le plan de formation continu, etc... Pour alléger les procédures et les CA, la direction du collège souhaite donner délégation à cette commission pour les domaines listés dans le document joint.

Mme Amouriaux fait part de son inquiétude d'autoriser cette délégation car, la commission permanente est généralement organisée plus tôt dans l'après-

<p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 15 mars 2021</p>	<p>2020-2021</p> <p>Séance n°3</p>
---	------------------------------------

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
--------------------------------	------------------

midi, vers 16h, ce qui limite la présence des parents, notamment sur des sujets concernant les élèves tels que par exemple les voyages scolaires, la liste des fournitures ...

La direction prend note. Les représentants de parents demandent la publication sur le site du collège, des procès-verbaux de la commission permanente, afin de pouvoir consulter les décisions.

La délégation prendra fin le 31/08/2021 et sera éventuellement prolongée jusqu'aux prochaines élections des parents au conseil d'administration début octobre 2021.

La délégation est votée à l'unanimité des 19 voix (*Délibération N° 30*).

II. Affaires Administratives et financières

4) Conventions diverses

Sont adoptées à l'unanimité des 19 voix les conventions suivantes.

Dans le cadre du projet Greenlandia :

La convention *Pour ma pomme* d'un montant de 500 € prévoyant l'intervention d'un conteur le 29/03/2021 est adoptée (*Délibération N° 26*).

Dispositif classe relais au collège des Chalais à Rennes :

L'adhésion au dispositif pour un montant de 100 € est votée (*Délibération N° 25*).

Partenariat BEF (Bassin Education Formation) de Rennes :

L'adhésion au BEF pour un montant de 55€ est adoptée (*Délibération N° 28*).

Convention pour la récupération d'huiles usagées :

La convention de retrait, de suivi et de traitement gratuit des huiles usagées de cuisine est adoptée (*Délibération N° 33*).

Groupement de commandes :

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 mars 2021

2020-2021

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

La convention de groupement pour l'année scolaire à venir et pour l'achat de légumes, fruits et desserts frais est adoptée (*Délibération N° 24*).

5) Compte financier 2020

M. Bosser et Mme Ridard présentent le compte financier du collège pour l'année 2020, marquée par le Covid 19, le 1^{er} confinement et un protocole sanitaire strict à appliquer.

Pour rappel, les charges concernent uniquement le fonctionnement du collège. Le fonds de réserves s'élève à 33 K€ et se répartit entre le service général et le service restauration qui malgré les craintes émises au CA de mars (fermeture subite du service, perte de denrées alimentaires et réouverture avec des conditions drastiques telles que les bouteilles d'eau individuelles, la désinfection...) a légèrement augmenté.

Les créances de demi-pension sont en constante augmentation, en corrélation avec la hausse du nombre d'élèves boursiers.

Mme Ridard souligne qu'une communication intense a été réalisée pour que les familles éligibles aux bourses puissent en bénéficier, et les crédits de fonds sociaux restent disponibles pour les familles en manifestant le besoin et constituant des dossiers.

Suite à l'annulation de projets lors du 1^{er} confinement, les dotations non utilisées en 2020 (par exemple, les dotations pour l'utilisation des installations sportives) sont reportées en 2021.

M. Bosser et Mme Ridard précisent que pour les séjours annulés les acomptes n'ont pas été versés aux prestataires saufs, pour le séjour à Londres prévu en mai 2020 (acompte de 5.251€). L'ordonnance du 25 mars 2020 stipule que les organismes de voyages doivent rembourser les séjours annulés ou proposer un avoir aux établissements. La société VERDIE a proposé au collège un avoir valable pour un séjour à organiser dans les 18 mois. Le collège, n'organisant pas de séjours, a demandé le remboursement de l'acompte que VERDIE refuse en partie, souhaitant garder le montant des assurances individuelles d'annulation. Cette situation ne pourra se régler que par une action en justice dont les frais et l'issue sont incertains. Aussi Mme RIDARD informe les

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 mars 2021

2020-2021
Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

membres du CA qu'au terme des 18 mois, elle risque de se voir contrainte d'accepter le remboursement de l'acompte déduit du montant des assurances.

Le résultat de l'exercice 2020 est positif et s'élève à + 767,51€. Les réserves du collège après affectation du résultat s'élèvent à 122.482,40€. Le fonds de roulement a diminué de 80,71€ et s'élève à 109.992,33€, le FDR mobilisable est de 104.532,98€. M. Bosser souligne la forte hausse du nombre de jours en FDR passant de 89 à 120 jours en 2020. Cette forte hausse est liée à la fermeture de l'établissement pendant 2 mois et à la diminution des dépenses de fonctionnement.

Le fonds de roulement doit permettre à un établissement de fonctionner pendant 30 à 90 jours.

M. Bosser propose la répartition du résultat de gestion entre le service général (-2.073,13€) et la restauration (+2.840,64€).

Vote sur l'arrêt des comptes 2020 : favorable à l'unanimité des 19 voix (*Délibération N° 32*).

Vote sur la répartition du résultat : favorable à l'unanimité des 19 voix (*Délibération N° 27*).

6) Admission en non-valeur de créances de demi-pension

Mme Ridard demande au CA d'admettre en non-valeur, deux créances de demi-pension pour une même famille, déclarées non recouvrables par l'huissier de justice.

Vote à l'unanimité des 19 voix (*Délibération N° 31*).

III. Vie Scolaire et pédagogique

7) Liste de fournitures scolaires pour l'année 2021-2022

Les parents interpellent sur la présence dans la liste présentée de cahiers de 96 pages. Ils précisent que l'amicale des parents n'en propose pas lors des

<p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 15 mars 2021</p>	<p>2020-2021</p> <p>Séance n°3</p>
---	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

achats groupés. Les parents souhaitent favoriser au maximum les cahiers de 48 pages pour alléger un peu plus le poids des cartables.

Les professeurs se proposent de consulter à nouveau les collègues non présents au CA pour valider ou non la demande de modification des parents, d'ici 15 jours.

La liste pourra être validée par la commission permanente pour éviter d'attendre le prochain CA prévu en juin.

Mme Paul, parent, demande s'il est possible pour les 3^{ème} voire les 4^{ème} de remplacer les cahiers par des porte-vues ou classeurs avec feuilles volantes pour alléger encore les cartables.

Les professeurs n'y sont pas favorables car un nombre non négligeable d'élèves n'est pas assez organisé et autonome pour gérer des feuilles volantes.

8) Organisation du DNB 2021 (épreuves écrites et épreuve orale)

Mme Beck précise les dates et horaires des épreuves du DNB 2021 :

Pour les épreuves écrites :

- Lundi 28/06/2021 de 9h à 10h30 : Français 1^{ère} partie (grammaire, compétences linguistiques, dictée ...)
- Lundi 28/06/2021 de 10h45 à 12h15 : Français 2^{nde} partie (Rédaction)
- Lundi 28/06/2021 de 14h30 à 16h30 : Mathématiques

- Mardi 29/06/2021 de 9h à 11h : Histoire-Géographique, Éducation Morale et Civique
- Mardi 29/06/2021 de 13h30 à 14h30 : Sciences
- Mardi 29/06/2021 de 15h00 à 16h30 : Langue vivante étrangère

Pour l'épreuve orale :

Organisée le mercredi 26/05/2021 matin.

Le collège sera centre d'examen et les 6^{èmes}, 5^{èmes} et 4^{èmes} n'auront donc pas cours.

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 mars 2021

2020-2021

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Le CA vote à l'unanimité des 19 voix (*Délibération N° 29*), l'organisation de l'épreuve orale du DNB 2021.

9) Proposition de ventilation de la DGH

Mme Beck présente la ventilation de la DGH pour l'année scolaire 2021-2022 avec 1 classe supplémentaire soit 23 classes dont 6 en 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème} et 5 classes en 4^{ème}.

La DGH se répartit entre

- 649,5 Heures Poste
- 45,0 Heures Supplémentaires Annuelles (HSA)
- 5,5 IMP

Monsieur Roger présente 2 vœux :

Vœu N°1 : Remarque sur la DGH

Le nombre d'heures postes est insuffisant en proportion des HSA. Il faut rajouter la multiplication des projets, le temps consacré à l'activité de professeur principal.

M. Roger souhaite que les HSA ne soient pas imposées aux professeurs non volontaires.

Il précise également qu'en français et en technologie, les heures d'AP ne pourront être assurées au détriment des élèves et ce serait lié au refus de BMP (Bloc Moyens Provisoires).

M. Roger regrette l'absence d'équilibre entre Heures Postes et HSA.

Les représentants de parents au CA appuient le vœu n°1 de M. Roger.

Vœu N°2 : Remarque sur l'IMP

Les IMP sont des heures consacrées aux missions de coordination (Tutorat des élèves, activités sportives, devoirs faits ...)

Les 5,5 IMP sont jugées insuffisantes par les professeurs qui estiment leurs besoins réels à 9,5 IMP soit 4 IMP manquantes.

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 mars 2021

2020-2021

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Les représentants de parents au CA appuient le vœu n°2 de M. Roger

Vœu N°3 : Devoirs faits

M. Roger précise que les devoirs faits se termineront ces jours-ci car l'ensemble des heures allouées sera consommé, malgré l'absence des 4^{èmes} et 3^{èmes} en début d'année scolaire et Mme Robert, qui avant son congé maternité, a assuré des heures devoirs faits sur sa dotation.

M. Roger demande des heures supplémentaires pour organiser devoirs faits au moins jusqu'à fin mai 2021.

Sur le vœu n°1 : 16 favorables, 3 abstentions

Sur le vœu n°2 : 16 favorables, 3 abstentions

Sur le vœu n°3 : 17 favorables, 2 abstentions

10) Questions diverses

Organisation du carnaval des 3^{èmes} en juin

Les représentants d'élèves souhaitent échanger sur l'organisation du traditionnel carnaval de fin d'année des 3^{èmes} marquant leur départ du collège.

Mme Beck et M. Cathrin ne sont pas opposés à l'organisation d'un carnaval à condition de respecter les mesures sanitaires qui seront en vigueur en juin.

Ils proposent aux délégués des classes de 3^{èmes} de se réunir pour formaliser leur demande à l'administration et proposent ensuite de les rencontrer.

Cantine : Pourquoi il y a des repas différents en fonction des heures de passage ?

Mesdames Grude et Amouriaux font remonter des réclamations concernant la restauration où des plats différents seraient servis pour une même journée en fonction des heures de passage.

<p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 15 mars 2021</p>	<p>2020-2021</p> <p>Séance n°3</p>
--	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

Mme Ridard précise, qu'il n'y a pas de plats principaux différents sur une journée, uniquement sur les entrées et surtout les desserts, notamment à la fin des 2 services pour éviter le gâchis alimentaire.

S'il y a des plats principaux différents, c'est pour pallier des dysfonctionnements : grève, annulation de sortie, erreurs de livraison...

Par contre chaque jour de la semaine, la rotation des classes n'est pas la même pour éviter de pénaliser les mêmes élèves.

Problème de violence :

Les parents souhaitent savoir si des actions sont prévues pour alerter les élèves sur le harcèlement.

Mme Ridard précise que des crédits sont disponibles.

Un contact a été effectué avec une association pour intervenir auprès des 5^{èmes}, sur le harcèlement via les réseaux sociaux.

Mme BECK précise qu'il relève toutefois de la responsabilité des parents de ne pas donner accès aux réseaux sociaux avant l'âge légal de 13 ans.